



Les métiers de **la rééducation** : formation **en Bretagne**

SOMMAIRE

1 – Formation initiale

Ce chapitre liste les formations dispensées dans le cadre de l'enseignement scolaire secondaire et supérieur en tant qu'élève, étudiant ou apprenti. **Les diplômes sont présentés par niveau de sortie de la formation**, et du niveau CAP au Master (du niveau 5 au niveau 1).

2 – Formation professionnelle continue

La formation continue s'adresse aux salariés, aux demandeurs d'emploi, aux jeunes de plus de 16 ans sortis du cursus scolaire. Certaines formations mentionnées dans le chapitre 1 « Formation initiale » peuvent également concerner ce public. Pour s'informer sur les formations de moins de 3 mois, consultez www.gref-bretagne.com.

Pour connaître vos droits à la formation continue, consultez nos fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne : 4.0 « La formation continue », 4.72 « Validation des acquis de l'expérience » et le guide « Les dispositifs pour l'emploi et la formation des demandeurs d'emploi et jeunes de 16 à 25 ans » (en consultation dans le réseau Information Jeunesse breton et en téléchargement sur www.ij-bretagne.com / S'informer / Se former).

A CONSULTER :

Les métiers de la santé

Fiches Actuel CIDJ et Actuel Bretagne 2.7

www.onisep.fr et www.nadoz.org

(formation initiale)

www.gref-bretagne.com

(formation continue)

www.bretagne.paps.sante.fr

Portail d'accompagnement des professionnels de santé en Bretagne : informations sur les formations, les concours, les bourses, les démarches et les aides à l'installation...

ADRESSE UTILE :

Renseignez-vous sur les **risques professionnels et la santé au travail** auprès de la CARSAT :

-> www.carsat-bretagne.fr

LEXIQUE

DE : Diplôme d'Etat

A NOTER :

Il existe une **bourse d'études pour les étudiants** entrant en formation sanitaire ou sociale en Bretagne. Pour tout connaître sur cette aide, consultez :

- la fiche Actuel Bretagne n° 1.612 **Les bourses de l'enseignement supérieur** sur www.crij-bretagne.com
- le site du Conseil régional www.bretagne.bzh rubriques « Aides & dispositifs / Les aides régionales »



1 – Formation initiale

Prépas

Consultez la fiche Actuel Bretagne n°2.7 « **Les métiers de la santé** », le chapitre consacré aux prépas.

Orthoptiste

NIVEAU BAC+3, +4
NIVEAU II

■ **Certificat de capacité d'orthoptiste**

En 3 ans à plein temps

Ergothérapeute

NIVEAU BAC+3, +4
NIVEAU II

■ **DE Ergothérapeute**

En 3 ans à plein temps

► *Public*

35033 RENNES
Université Rennes 1
Ecole d'orthoptie CHU
Pontchaillou
Faculté de médecine
2 rue Henri Le Guilloux
02 23 23 44 05
-> www.medecine.univ-rennes1.fr

► *Privé sous contrat*

35000 RENNES
IFPEK
Institut de formation en ergothérapie de Rennes
12 rue Jean-Louis Bertrand
02 99 59 30 57
-> www.ifpek.org

Source :
Onisep – Avril 2017

2 – Formation professionnelle continue

Ergothérapeute

NIVEAU BAC+3, +4
NIVEAU II

■ **Diplôme de cadre de santé Ergothérapeute**

35033 RENNES Cedex 9
Institut de formation des cadres de santé
CHU de Rennes
Pôle des écoles et instituts
IFCS - Bâtiment des Instituts
2 rue Henri Le Guilloux
02 99 28 99 60
Condition(s) d'admission : concours d'entrée
Durée de la formation : 10 mois

Orthoptiste

NIVEAU BAC+3, +4
NIVEAU II

■ **Diplôme de cadre de santé Orthoptiste**

35033 RENNES Cedex 9
Institut de formation des cadres de santé
CHU de Rennes
Pôle des écoles et instituts
IFCS - Bâtiment des Instituts
2 rue Henri Le Guilloux
02 99 28 99 60
Condition(s) d'admission : concours d'entrée
Durée de la formation : 10 mois

Psychomotricien.ne

NIVEAU BAC+3, +4
NIVEAU II

■ **Diplôme de cadre de santé Psychomotricien.ne**

35033 RENNES Cedex 9
Institut de formation des cadres de santé
CHU de Rennes
Pôle des écoles et instituts
IFCS - Bâtiment des Instituts
2 rue Henri Le Guilloux
02 99 28 99 60
Condition(s) d'admission : concours d'entrée
Durée de la formation : 10 mois